



# Rapport d'orientation budgétaire 2018



# Le Rapport d'Orientation Budgétaire : une obligation réglementaire

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République a renforcé les mesures d'information préalables au vote des budgets. Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Président de l'EPCI doit soumettre à délibération un Rapport d'Orientations Budgétaire, lequel est ensuite transmis aux services de l'Etat et aux communes membres de l'EPCI.

Ce rapport comprend :

- ✓ les orientations budgétaires de l'année,
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ la structure de la dette,
- ✓ une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

# ARCHE Agglo, le ROB 2018 : une situation particulière

ARCHE Agglo est une collectivité en construction qui doit à la fois répondre aux engagements pris par les trois collectivités fusionnées, conforter et adapter son organisation, et enfin déployer sa propre politique. Le budget 2018 sera donc son premier véritable budget ; le budget 2017 ayant été établi en consolidant les budgets des trois EPCI fusionnés. De fait les éléments de comparaison avec les exercices antérieurs demeurent aléatoires.

Dés lors il est proposé de retenir deux critères à des fins d'analyses et de comparaisons :

## La capacité de financement brute

Dépenses réelles d'exploitation de l'année	Récettes réelles d'exploitation de l'année
Intérêts de la dette	
	<b>CAF brute</b>

CAF brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation de l'année

## La capacité de financement nette

Remboursement du capital de la dette	CAF
	<b>CAF nette</b>

CAF nette = différence entre la CAF brute et le montant du remboursement du capital des emprunts de l'année.

# Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

Les éléments pris en compte pour déterminer la CAF :

## *Hermitage/Tournonais :*

✓ année 2014 et 2015 : les données sont issues du rapport de la CRC page n°60. A noter que la recette exceptionnelle constituée d'un indu d'IFER d'un montant de 3 810 K€ en 2014 n'est pas prise en compte.

✓ année 2016 : données issues du CA et retraitées pour prendre en compte les ICNE 2016 non mandatés (155 K€, et les engagements non soldés pour un montant de 713 K€ reportés sur le budget 2017)

## *Herbasse :*

✓ année 2014, 2015 et 2016 : données CA.

## *Pays de Saint Félicien :*

✓ année 2014 et 2015 : données CA 2016 en l'absence de document

✓ année 2016 : données CA.

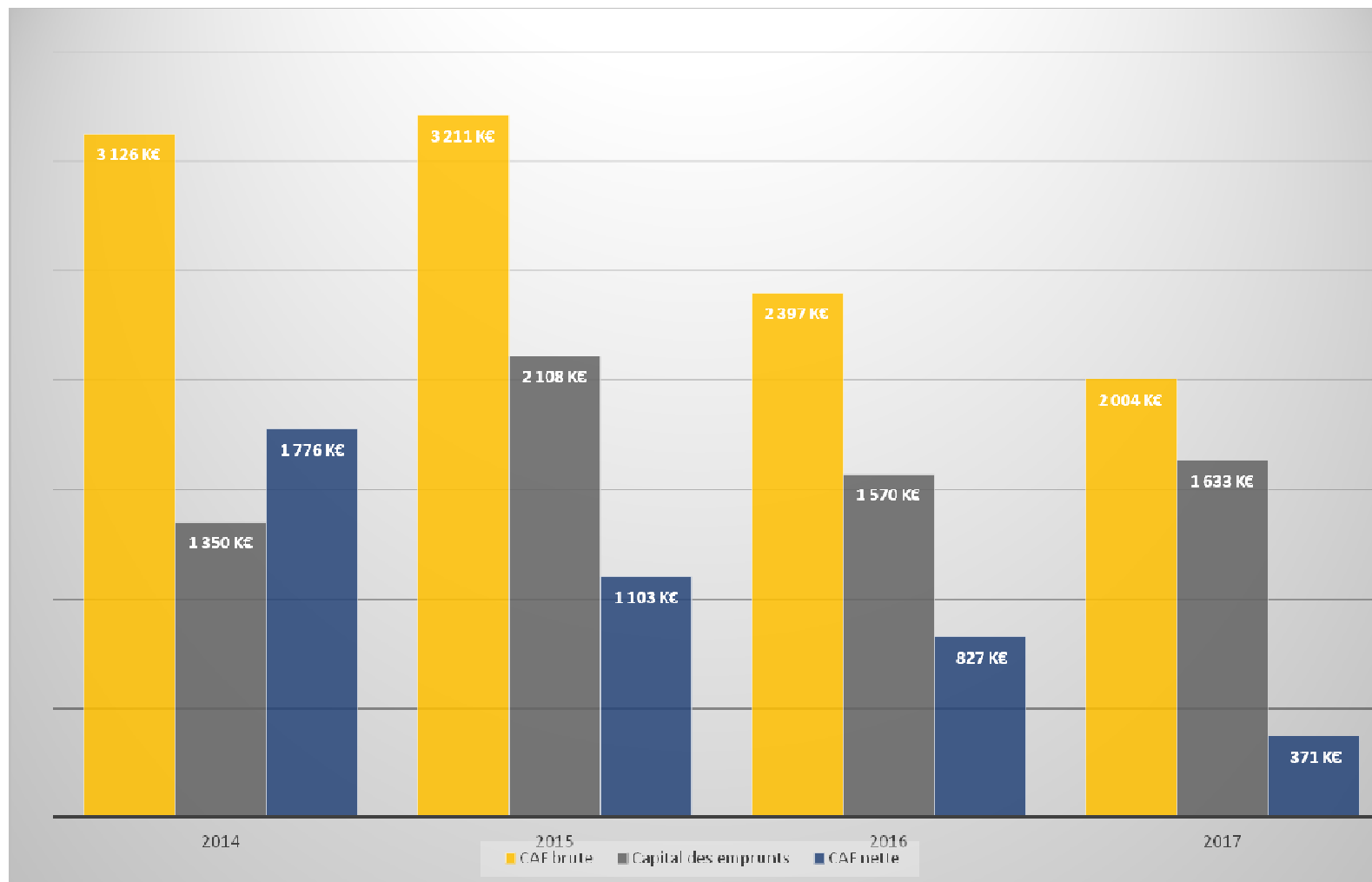
## *ARCHE Agglo 2017 :*

✓ données CA « provisoire » retraitées pour prendre en compte les ICNE 2016 non contrepassés (155 K€ et les engagements non soldés 2016 reportés sur l'exercice 2017 pour un montant de 713 K€)

## Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

	2014	2015	2016	2017
Hermitage/Tournonais	1 875 K€	2 085 K€	1 189 K€	2 004 K€
Pays Herbasse	927 K€	802 K€	884 K€	
Pays de Saint-Félicien	324 K€	324 K€	324 K€	
<b>CAF brute</b>	<b>3 126 K€</b>	<b>3 211 K€</b>	<b>2 397 K€</b>	<b>2 004 K€</b>
Hermitage/Tournonais	805 K€	1 627 K€	1 001 K€	1 633 K€
Pays Herbasse	545 K€	481 K€	461 K€	
Pays de Saint-Félicien	108 K€	108 K€	108 K€	
<b>Capital des emprunts</b>	<b>1 350 K€</b>	<b>2 108 K€</b>	<b>1 570 K€</b>	<b>1 633 K€</b>
<b>CAF nette</b>	<b>1 776 K€</b>	<b>1 103 K€</b>	<b>827 K€</b>	<b>371 K€</b>

# Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014



La CAF nette, et donc la possibilité d'investir sans avoir systématiquement recours à l'emprunt, se dégrade de manière continue et significative depuis 2014. La Chambre régionale des comptes dans son rapport portant sur les exercices 2014 et 2015 avait pointé cette situation.

*« Page 73 du rapport définitif – La plus grande vigilance s'impose donc pour contenir les dépenses de gestion (.....) afin de maintenir une épargne nette positive »*

Cette situation nécessite une attention particulière, car cette dégradation est corrélée à celle de la CAF brute et non pas à une augmentation significative de la charge du remboursement du capital des emprunts. A l'heure actuelle la variable d'ajustement est constituée par l'excédent d'exploitation reporté estimé à 7 900 K€ au terme de l'exercice 2017 (hors budget zones d'activités et **avant dotation aux investissements – cf slide n°15 RAR comptable : 7 100 K€**).

***Il convient donc dans les deux années à venir d'inverser cette tendance.***

## Elaboration du budget primitif 2018 :

*Objectif n°1 : prise de conscience de la fragilité structurelle du budget*

*Moyen* : vote du BP 2018 avant le vote du CA 2017 pour ne pas prendre en compte les résultats antérieurs et donc avoir une vision précise des besoins et ressources annuels d'ARCHE Agglo.

*Objectif n°2 : sensibiliser l'ensemble des services à une vision globale du budget de la collectivité*

*Moyen* : chaque directeur a été appelé à établir le budget de son périmètre d'actions, tant en dépenses qu'en recettes, et ce sans lettre de cadrage précisant les objectifs à atteindre. La consolidation des données entraîne une CAF nette négative de l'ordre de 2 000 K€.

Chaque directeur est donc invité à reprendre ses propositions en distinguant :

- ✓ les engagements déjà pris et donc incontournables,
- ✓ les projets sur le point d'aboutir et d'entrer en phase opérationnelle, mais qui doivent encore fait l'objet d'une validation par le CA,
- ✓ les projets en gestation.



# Elaboration du budget primitif 2018

*Objectif n°3 : assurer un arbitrage politique dans le cadre d'une vision globale des moyens d'ARCHE Agglo*

*Moyen* : sur la base du travail effectué par les services, des arbitrages politiques devront avoir lieu sur les points suivants :

- ✓ les projets sur le point d'aboutir et d'entrer en phase opérationnelle, mais qui doivent encore fait l'objet d'une validation par le CA,
- ✓ les projets en gestation.

*Objectif n°4 : viser l'équilibre financier des services bénéficiant de ressources propres*

*Service ADS : - 49 K€ en 2017*

*Support technique au service des communes : - 20 K€ en 2017*

*Budget transport : - 92 K€ en 2017*

*Service OM : - 76 K€ en 2017*

Soit l'équivalent de 63,8 % de la CAF nette 2017

# Elaboration du budget primitif 2018 : fiscalité

## *Contexte national :*

- ✓ *suppression progressive de la TH,*
- ✓ *mise en place de la taxe dite GEMAPI.*

## *Contexte local :*

- ✓ *suppression de l'abattement facultatif des bases d'imposition de TH,*
- ✓ *suppression de l'exonération de TEOM pour certains contribuables économiques,*
- ✓ *convergence des montants de cotisation minimum de CFE par tranche de chiffre d'affaires,*
- ✓ *mise en place de la TEOM avec une convergence vers un taux unique en 4 ans,*
- ✓ *mise en place du versement transport,*
- ✓ *convergence des taux de CFE.*

# Elaboration du budget primitif 2018 : fiscalité

*Au sein d'un cadre très mouvant et en l'absence d'une expertise fine qui sera apportée par le Directeur des finances en cours de recrutement il est proposé de ne pas modifier la pression fiscale par une augmentation des taux.*

## **Maintien des taux d'imposition 2017**

- ✓TEOM : estimation d'une hausse des bases de 2 % + 80 K€ (suppression des exonérations)
- ✓CVAE : + 220 K€ (montant estimé par la DDFIP)
- ✓Ressources fiscales : + 3 % d'augmentation des bases (dont 1,2 % de revalorisation des bases) + 139 K€ (suppression de l'abattement facultatif TH) + 40 K€ modification des taux de CFE minimum par tranche de chiffre d'affaires.

**Soit un montant de l'ordre de 18 600 K€ pour les impôts ménages et économiques, et 5 400 K€ pour la TEOM**

✓Taxe GEMAPI : 0 €

✓Versement transport : le besoin global du service est estimé à 340 K€ (pour info ce montant correspond à un VT de l'ordre de 0,25 % sur 9 mois basé sur une assiette minimale estimée par l'URSSAF de 189,2 M€).

# Elaboration du budget primitif 2018 : l'investissement

*Au regard de la faiblesse de la CAF nette le budget primitif sera limité en investissement aux opérations et engagements en cours qui n'ont pas été inscrits au budget supplémentaires 2017 :*

✓ fibre optique dans le cadre de l'engagement pluriannuel avec Ardèche Drôme Numérique,

✓ gare du train du Vivarais Saint-Jean de Muzols, aménagement de sanitaires dans la ferme dite « de la Sellière ».

L'année 2018 sera mise a profit pour établir un programme pluriannuel d'investissement en s'appuyant notamment sur celui élaboré par Hermitage / Tournonais. Ce plan permettra de définir les besoins en autofinancement d'une part et le recourt à l'emprunt d'autre part.

# Elaboration du budget primitif 2018 : l'investissement

*Pour info les programmes d'investissement inscrits au budget 2017 qui seront repris et amendés lors d'une décision modificative qui interviendra après le vote du compte administratif 2017 :*

	RAR	
	Dépenses	Recettes
Opération 1003 : habitat / logement	186 545 €	0 €
Opération 1060 : aire d'accueil des gens du voyage	500 000 €	103 000 €
Opération 1008 : véloroute voie verte / viarhona	333 938 €	34 924 €
Opération PH 71 : Domaine de Champos	15 962 €	0 €
Opération PSF 118 : sentiers de randonnée	6 600 €	0 €
Opération 1007 : valorisation autour du Rhône / lac des Marettes	5 060 €	10 485 €
Opération 1011 : valorisation des zones naturelles (lagunages Larnage / zones humides)	4 622 €	2 500 €
Opération 1012 : service rivière - divers	56 901 €	13 500 €
Opération 1013 : BV Bouterne	222 878 €	50 000 €
Opération 1014 : bassins écréteurs	66 976 €	0 €
Opération 1016 : la Veaine	167 530 €	0 €
Opération 1017 : le Torras	125 097 €	34 500 €
Opération 1018 : PSR Doux aval	79 133 €	0 €
Opération 1020 : restauration végétation DDD	96 125 €	59 020 €
Opération 1021 : petits affluents du Rhône	0 €	0 €
Opération 1022 : ENS	24 126 €	17 661 €

# Elaboration du budget primitif 2018 : l'investissement

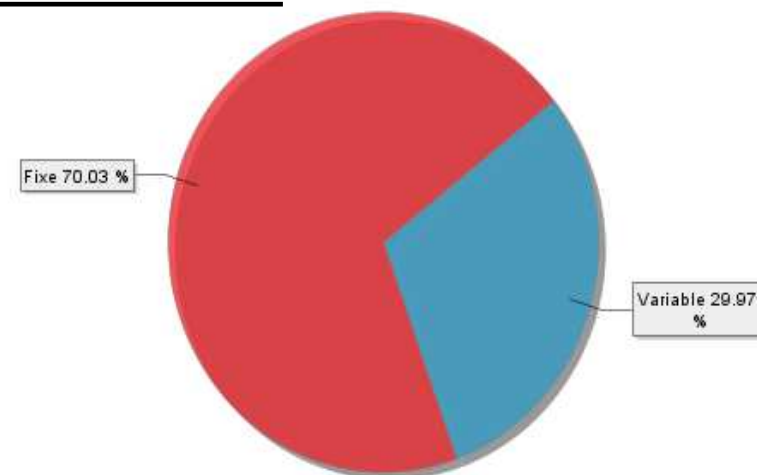
	RAR	
	Dépenses	Recettes
Opération 1023 : érosion Doux aval	1 376 €	0 €
Opération 1024 : restauration géomorphologique	84 835 €	57 000 €
Opération 1025 : contrat rivières	316 108 €	184 000 €
Opération 1026 : étude GEMAPI / assainissement	335 000 €	283 000 €
Opération PH 97 : valorisation étang du Mouchet	56 911 €	12 757 €
Opération 1040 : bâtiment Montgolfier	200 000 €	25 000 €
Opération 1041 : petite enfance	10 200 €	12 000 €
Opération 1042 : maison Quiblier	654 000 €	250 000 €
Opération 1043 : MJC /ALSH Tain	3 194 087 €	1 709 000 €
Opération PH 96 : aménagement ALSH Champos	0 €	54 980 €
Opération PH 57 : matériel "déchets"	4 308 €	0 €
Opération PH 80 : CSE	11 844 €	0 €
Opération 1030 : environnement / déchets	166 581 €	0 €
Opération PH 21 : CR 36 Bren	10 000 €	0 €

# Elaboration du budget primitif 2018 : l'investissement

	RAR	
	Dépenses	Recettes
Opération PH 86 : STEP Champos	21 175 €	23 528 €
Opération 1065 : collèges	500 000 €	0 €
Opération non affectée	499 717 €	0 €
Opération 1001 : pôles administratifs	569 338 €	14 880 €
Opération 1002 : SIG	197 245 €	0 €
Opération 1006 : fonds de concours	1 041 887 €	0 €
Opération 1050 : services techniques	3 300 €	0 €
Opération 1061 : site internet	83 300 €	0 €
Opération 1062 : signalétique véhicules et bâtiments	56 820 €	0 €
Opération 1063 : achats véhicules	0 €	0 €
Opération 1064 : entretien patrimoine communautaire	100 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 009 523 €</b>	<b>2 951 735 €</b>

# Elaboration du budget primitif 2018 : structuration de la dette

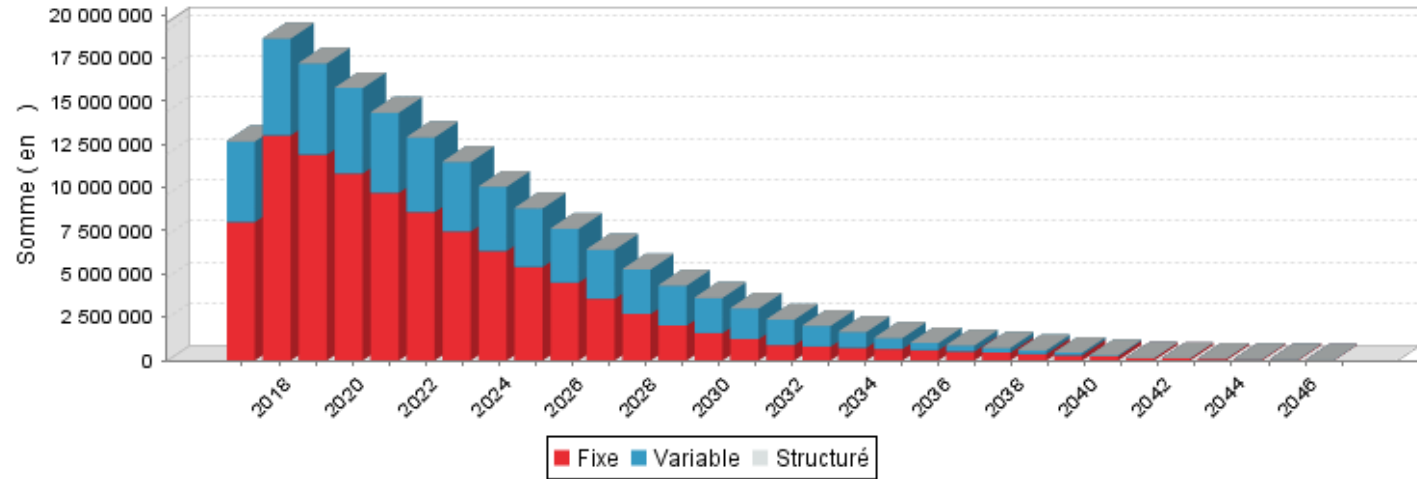
Stock au 28/11/2017	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours	13 761 312,00 €	5 889 918,98 €	0,00 €	19 651 230,98 €
Pourcentage global	70,03 %	29,97 %	0,00 %	100,00 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois	9 ans, 5 mois		7 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	36	10	0	46
Taux actuariel	3,47 %	1,41 %	0,00 %	2,85 %



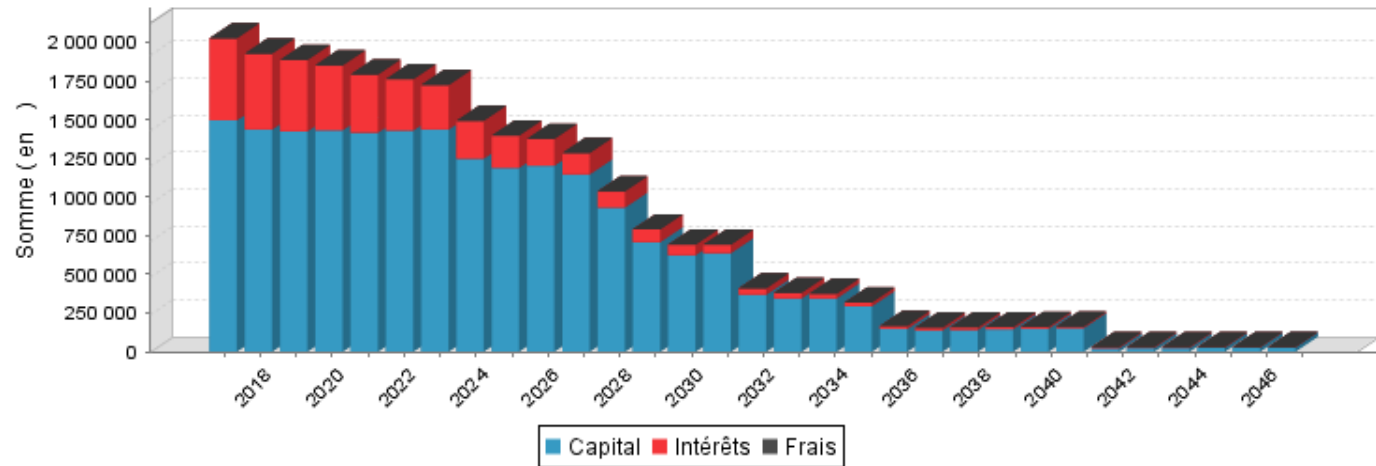


# Elaboration du budget primitif 2018 : extinction de la dette

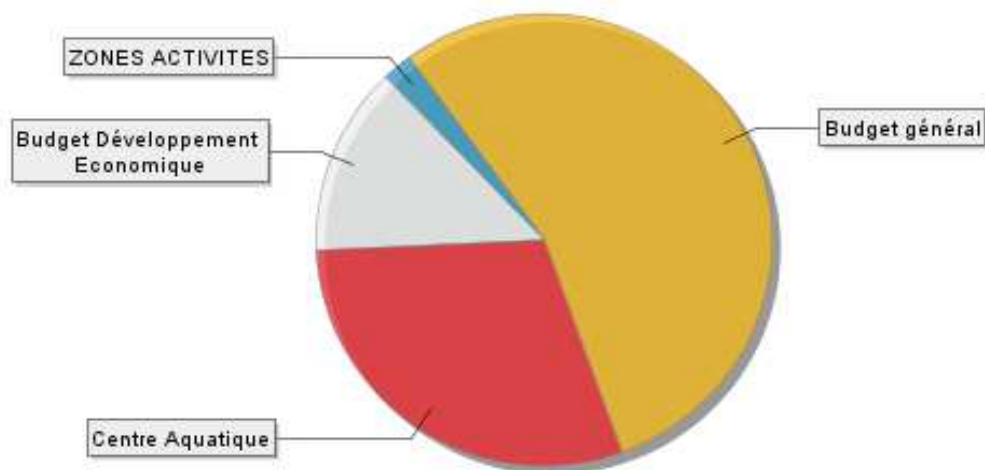
## Evolution de l'encours



## Evolution de l'annuité



# Elaboration du budget primitif 2018 : répartition de la dette par budget



Budgets	Montant
Centre Aquatique	5 862 499,91 €
Budget Développement Economique	2 660 656,93 €
ZONES ACTIVITES	419 367,21 €
Budget général	10 708 706,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 651 230,98 €</b>

# Elaboration du budget primitif 2018 : renégociation de la dette

Comparaison situation actuelle / situation renégociée **avec refinancement partiel de la pénalité.**

	Intérêts	Capital	Total annuel
2018	512,8 K€	1 503,6 K€	<b>2 016,4 K€</b>
2019	482,2 K€	1 491,1 K€	<b>1 973,3 K€</b>
2020	437,7 K€	1 499,2 K€	<b>1 936,9 K€</b>
2021	392,7 K€	1 482,7 K€	<b>1 875,4 K€</b>
2022	347,2 K€	1 496,3 K€	<b>1 843,5 K€</b>
2023	301,3 K€	1 502,8 K€	<b>1 804,2 K€</b>
2024	256,2 K€	1 305,5 K€	<b>1 561,7 K€</b>
2025	219,0 K€	1 243,5 K€	<b>1 462,5 K€</b>
2026	182,0 K€	1 258,3 K€	<b>1 440,3 K€</b>
2027	144,6 K€	1 199,2 K€	<b>1 343,7 K€</b>
2028	109,3 K€	975,7 K€	<b>1 085,0 K€</b>
2029	85,3 K€	741,6 K€	<b>826,9 K€</b>
2030	70,9 K€	652,7 K€	<b>723,5 K€</b>
2031	57,2 K€	667,3 K€	<b>724,6 K€</b>

Intérêts	Capital	Pénalités	Emprunt	Total annuel
458,6 K€	1 503,6 K€	445,6 K€	391,4 K€	<b>2 016,4 K€</b>
357,6 K€	1 555,4 K€			<b>1 913,0 K€</b>
323,9 K€	1 558,0 K€			<b>1 881,9 K€</b>
290,2 K€	1 535,6 K€			<b>1 825,8 K€</b>
256,2 K€	1 542,9 K€			<b>1 799,1 K€</b>
222,5 K€	1 542,8 K€			<b>1 765,3 K€</b>
189,9 K€	1 338,5 K€			<b>1 528,4 K€</b>
165,7 K€	1 270,4 K€			<b>1 436,2 K€</b>
141,9 K€	1 277,8 K€			<b>1 419,7 K€</b>
117,5 K€	1 213,7 K€			<b>1 331,2 K€</b>
96,7 K€	1 009,4 K€			<b>1 106,0 K€</b>
79,4 K€	741,6 K€			<b>821,0 K€</b>
67,2 K€	652,7 K€			<b>719,9 K€</b>
55,3 K€	667,3 K€			<b>722,6 K€</b>

Gain
<b>0,00 K€</b>
<b>60,29 K€</b>
<b>54,98 K€</b>
<b>49,68 K€</b>
<b>44,34 K€</b>
<b>38,87 K€</b>
<b>33,34 K€</b>
<b>26,31 K€</b>
<b>20,67 K€</b>
<b>12,47 K€</b>
<b>-21,03 K€</b>
<b>5,90 K€</b>
<b>3,63 K€</b>
<b>1,93 K€</b>

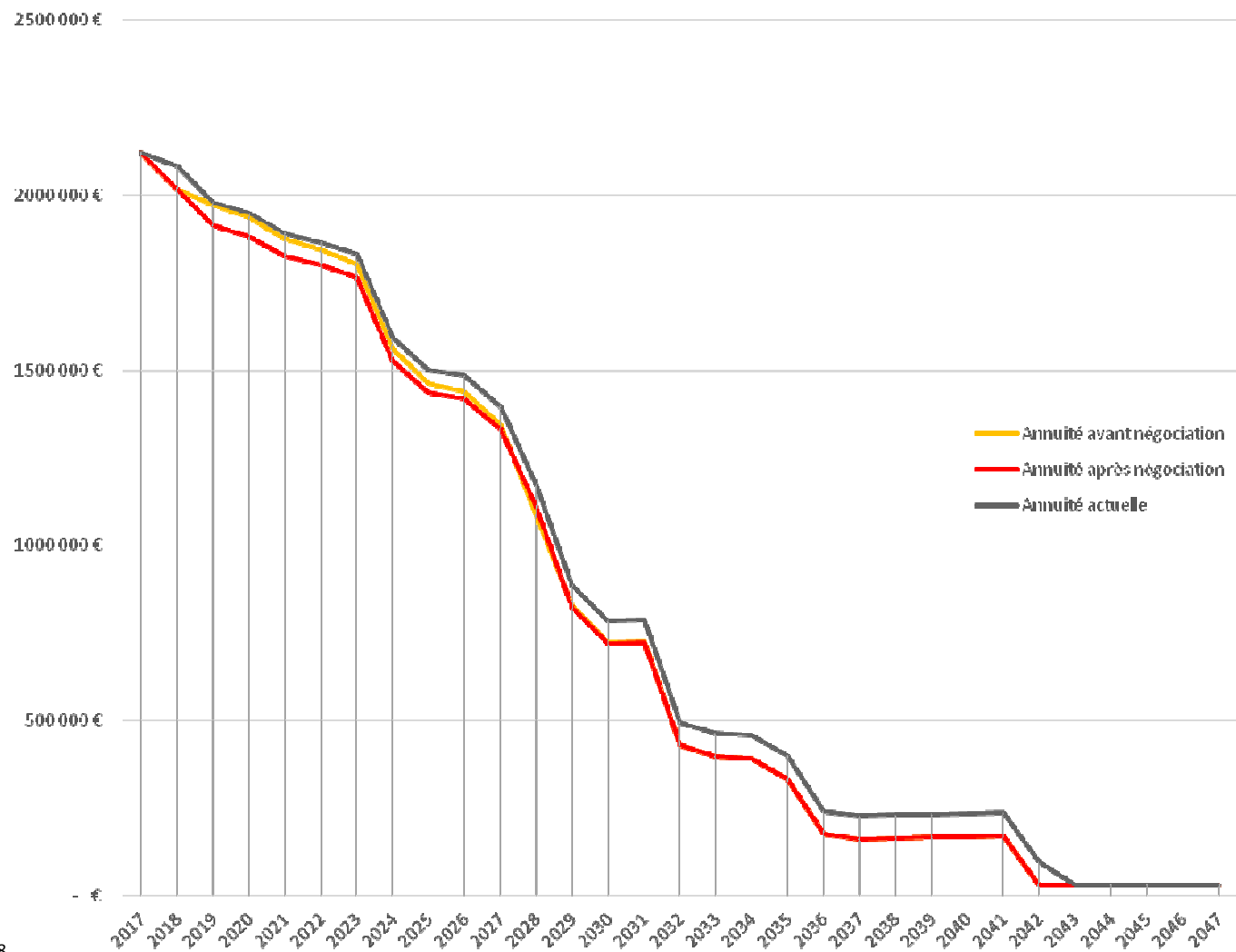
3 598,4 K€	17 019,6 K€	<b>20 617,9 K€</b>
------------	-------------	--------------------

2 822,5 K€	17 409,8 K€			<b>20 286,6 K€</b>
------------	-------------	--	--	--------------------

<b>331,37 K€</b>
------------------

# Elaboration du budget primitif 2018 : renégociation de la dette

La renégociation de la dette permet d'atténuer l'impact de l'emprunt réalisé en 2017 pour le financement de la « fibre »



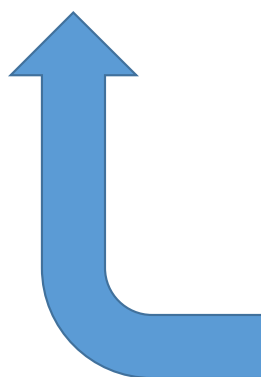
# Elaboration du budget primitif 2018 : les effectifs d'ARCHE agglo

*L'année 2017 a permis à la collectivité de se structurer d'une part et de répondre à ses nouvelles compétences et politique d'autre part (source tableau des effectifs).*

Emplois permanents	172,46 ETP
Emplois non permanents	22,96 ETP
<b>déc-16</b>	<b>195,42 ETP</b>

Emplois permanents	187,91 ETP
Emplois non permanents	16,70 ETP
<b>déc-17</b>	<b>204,61 ETP</b>
	<b>9,19 ETP</b>

Communication	1,00 ETP
Plateforme énergétique	0,50 ETP
Mobilité	1,00 ETP
Petite enfance	0,49 ETP
ALSH	2,70 ETP
RAM St Félicien	0,50 ETP
Economie	1,00 ETP
Commerce	1,00 ETP
ANC St Félicien	1,00 ETP
	<b>9,19 ETP</b>



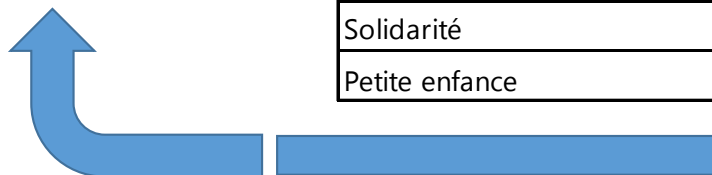
# Elaboration du budget primitif 2018 : les effectifs d'ARCHE agglo

*L'année 2018 va tendre vers une stabilisation des effectifs d'ARCHE Agglo.*

Emplois permanents	187,91 ETP
Emplois non permanents	16,70 ETP
<b>déc-17</b>	<b>204,61 ETP</b>

Emplois permanents	192,00 ETP
Emplois non permanents	17,00 ETP
<b>déc-18</b>	<b>209,00 ETP</b>
	<b>4,39 ETP</b>

Assistante service environnement	1,00 ETP
DLC	0,50 ETP
Mobilité	1,00 ETP
Solidarité	1,00 ETP
Petite enfance	0,89 ETP
	<b>4,39 ETP</b>



# Elaboration du budget primitif 2018 : les effectifs d'ARCHE agglo

*Sur un plan financier les éléments impactant la masse salariale en 2018 sont :*

- ✓ la fin des contrats aidés : + 65 K€
- ✓ le coût de agents ayant intégrés ARCHE Agglo au 01/01/2018 : + 152 K€
- ✓ le coût des agents ayant intégrés ARCHE Agglo en cours d'année 2017 : + 330 K€
- ✓ le coût des agents qui intégreront ARCHE Agglo courant 2018 : + 170 K€
- ✓ le GVT : + 81 K€

**+ 798 K€**

- ✓ PM le coût de l'ex DGS : 92 K€